



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

en exercice **19** L'an deux mil vingt-deux,
présents **14** Le 8 juin, à 20 heures 30,
votants **18** Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ROGATIEN (Charente-Maritime) dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Mr LARELLE Didier, Maire

VOTE

POUR : 18
CONTRE : 0
ABS. : 0

Date de convocation du Conseil municipal : Le 2 juin 2022

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, adjoints, Patrice BREMAUD, Aurélie JAULIN, Pascal MERCERON, Emmanuel BATARD, Marie-Paule JOUINEAU, Fabrice BRISSON, Romain GOUYER, Micheline DUFAU, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : M. Michel CLOUET donne pouvoir à M. Yves BOURSIER, Mme Stéphanie CAUSSEQUE donne pouvoir à Mme Aurélie JAULIN, M. Maurice GARDIEN donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, Mme Patricia DAVID donne pouvoir à M. Didier LARELLE

Absente : Mme Sandrine GEORGES

Secrétaire de séance : M. Pascal MERCERON

OBJET

2022-55- Approbation des demandes d'adhésions et de retraits à l'UNIMA

Vu la délibération du Comité Syndical de l'UNIMA en date du 14 avril 2022, décidant d'approuver l'adhésion de trois entités et le retrait de 7 autres,

Considérant les statuts du syndicat, et en application des dispositions TITRE IV, et conformément aux articles 20 et 21, chacun des membres adhérents doit se prononcer dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la délibération du comité syndical sur ces adhésions et retraits d'entités,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- les adhésions des communes de Saint-Palais-sur-Mer, Bernay-Saint-Martin et l'ASA des Marais Salés de Breuillet
- les retraits de l'ASA des Marais de Saint-Cyr et Cressé, l'ASCO de la Basse Seugne, l'ASA des Fossés à poissons de Seudre et Oléron, la commune de Bois, de Saint-Agnant, le syndicat intercommunal d'assainissement d'Aigrefeuille et le SYHNA

AR Prefecture

017-211703913-20220608-20220655-DE
Reçu le 24/06/2022
Publié le 24/06/2022

DELIBERATION 2022 – 0806 – 55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'ensemble de ces demandes d'adhésions et de retraits.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Rogatien,

Le Maire,
Didier LARELLE